

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.1267.2006.TREATIES-1 (Notification Dépositaire)

ACCORD EUROPÉEN SUR LES GRANDES LIGNES DE TRANSPORT
INTERNATIONAL COMBINÉ ET LES INSTALLATIONS CONNEXES (AGTC)

GENÈVE, 1 FÉVRIER 1991

MONTÉNÉGRO : SUCCESSION

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 23 octobre 2006, avec confirmation de la réserve formulée par la Serbie-et-Monténégro¹ lors de l'adhésion² :

Réserve (Traduction) (Original : anglais)

Conformément à l'article 13 de l'Accord, les dispositions de l'article 12 dudit Accord ne sont pas obligatoires pour la Serbie-et-Monténégro.

La date de la succession d'Etat pour le Monténégro est le 3 juin 2006.

Le 28 décembre 2006

BM

¹ À partir du 4 février 2003 jusqu'au 2 juin 2006. Précédemment : La République fédérale de Yougoslavie (Yougoslavie) du 27 avril 1992 jusqu'au 3 février 2003.

² Voir notification dépositaire C.N.1031.2005.TREATIES-2 du 10 octobre 2005 (Serbie-et-Monténégro : Adhésion).

Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont actuellement publiées en formats papier et électronique. Les missions permanentes auprès des Nations Unies peuvent consulter les notifications dépositaires à l'adresse électronique suivante : missions@un.int. Ces notifications sont également disponibles sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://untreaty.un.org>, où les personnes intéressées peuvent souscrire au nouveau service automatisé d'abonnement pour recevoir directement des notifications dépositaires par courriel. Les missions permanentes sont invitées à se procurer les notifications dépositaires mises à leur disposition au bureau NL-300.